

## **QUESTION ECRITE AU CONSEIL ADMINISTRATIF DE LA VILLE DE LANCY**

*Présentée par la conseillère municipale : Mme Olga Villarrubia*

*Date de dépôt : 28 mars 2019*

### **Question écrite**

#### **Arrivée de la 5G, quelle position et quelles précautions la Ville de Lancy entend-elle prendre ?**

Les affiches publicitaires pour la 5G ont envahi les rues de la commune de Lancy à la suite de l'attribution des fréquences 5 G aux trois opérateurs Swisscom, Salt et Sunrise par la Commission fédérale de la communication. Le déploiement de la 5G nécessitera l'installation de milliers d'antennes supplémentaires.

La 5G promet notamment un accès à internet encore plus rapide. Mais la 5G permettra surtout à des milliards d'objets d'être interconnectés et aux machines de dialoguer entre elles en temps quasi réel. Si la 2G, la 3G et la 4G étaient au service des personnes (téléphoner, envoyer des sms, accéder à internet), la 5G est dorénavant au service des machines.

Un enjeu majeur lié à la 5G est celui de la sécurité des données. Grâce à la puissance des algorithmes que la 5G permettra, nous ne maîtriserons plus nos données : ni la récupération des données à notre insu, ni l'exploitation de ces mêmes données.

Le deuxième enjeu majeur de la 5G a trait aux conséquences sur la santé. L'OMS a classé en 2011 les champs électromagnétiques, comme ceux de la téléphonie mobile, dans les cancérigènes potentiels. En 2017, 170 scientifiques de 37 pays ont demandé un moratoire sur la 5G en attendant des études sérieuses sur les impacts de cette technologie. Plus récemment, en septembre 2018, l'office fédéral de l'environnement (OFEV) a chargé un groupe de travail, comprenant des représentants de plusieurs départements fédéraux, de cantons, des opérateurs et du monde de la santé, d'étudier les risques des ondes de la 5G. Il doit rendre son rapport mi-2019.

Les effets à long terme de cette nouvelle pollution ne sont donc pas encore bien connus. Dans ces cas, et lorsque les données scientifiques ne sont pas suffisantes pour prouver ou infirmer une dangerosité, le principe de précaution doit primer afin de protéger la sécurité et la santé de la population.

L'implantation des antennes relevant des compétences fédérales et cantonales, la marge de manœuvre des communes est limitée mais pas inexistante. Dès lors nos questions sont les suivantes :

- ***Des antennes pour la 5G ont-elles déjà été installées sur la commune de Lancy et, le cas échéant, combien ?***
- ***Le conseil administratif ou ses services ont-ils été approchés par les opérateurs en vue de l'implantation d'antennes 5 G sur la commune ?***
- ***Quelle est la position du Conseil administratif à ce sujet ?***
- ***Le conseil administratif envisage-t-il de suspendre l'installation d'antennes 5G sur son territoire, et en particulier à des endroits sensibles comme les écoles, les crèches ou les lieux d'activités pour les enfants et les jeunes (stades de foot par exemple), en attendant la publication des résultats de l'étude menée par l'OFEV ?***

Je remercie le Conseil administratif pour sa réponse.